


<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p style="text-align: right; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 10/12/2020 Reçu en préfecture le 10/12/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20201208-CC_169_2020-DE </p> <p style="text-align: center;">Séance du 8 décembre 2020</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 27 Suppléant : 1 Absents : 6 Pouvoirs : 5 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 169/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 8 décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 2 décembre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Carole ETTORI à Jérémie COURLET ; Carole BRETON à David BANANT ; Bernard THIBOUD à Frédérique AURELLE ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT ; Christine GUISEPPIN à Michel BOTTERI.</p> <p>Suppléant : Dominique REY.</p> <p>Absents : Sophie COLAS, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Florence POZZO, Sandrine TASSET, Bernard THIBOUD.</p> <p>Madame Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCE – Budget annexe ZAC 1 SEMINE – Décision modificative N°3 - Régularisation d'imputation en vue de la fin du programme d'aménagement TERRACTEM

Vu

La ZAC a été créée en 196 par délibération du District de la Semine en date du 23/01/1996.

Par délibération du 22/02/199, le district a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Croisée ou ZAC de la Semine

Le district de la Semine avait confié l'aménagement de parcelles pour la création d'une zone d'activité à la Sté SED Haute Savoie (devenue TERACTEM) ainsi l'acquisition des parcelles par acte de concession et de mandat et des avenants ont permis de proroger le terme de ces contrats.

Vu les traités de concessions et convention de mandats, de contrats initialement signés par le District, lequel a été transformé en Communauté de communes, devenue Communauté de communes Usse et Rhône suite à fusion au 1^{er} Janvier 2017.

La délibération CC 232/2018 de la CC Usse et Rhône du 11/12/2018 portant rétrocession des voiries et des biens non commercialisés de la ZAC1

L'acte du 19/06/2019 signé devant Maître LAFAY notaire à Seyssel Ain, portant rétrocession des parcelles composant les délaissés pour cette ZAC ;

La délibération CC 47/2020 du 12 Mai 2020 adoptant le Budget Primitif 2020

Vu la délibération N° 65/2020 en date du 12 Mai 2020, le conseil communautaire valide une fin de travaux d'aménagement pour le dossier de la ZAC I avec TERACTEM,

Considérant que les écritures sont arrêtées et permettent d'afficher au 31/12/2019 les écritures suivantes nous permettant de retracer le montant exacte des équipements à régulariser dans le cadre de la remise des ouvrages et équipements publics qui permettra de clôturer le budget ZAC1.

Sur la base du bilan de liquidation fournit par TERACTEM le 30/11/2019, il apparait l'état suivant qui nous permet de connaitre le montant exacte des équipements à régulariser dans le cadre de la remise des ouvrage et équipements publics s qui permettra de clôturer le programme, soit :

Etat des participations	Sommes non intégrés par la CCUR	Participations déjà versées par la CCUR
Dépenses TTC sur le compte 2111	958 137.38 €	
Dépenses TTC sur le compte 2121	56 508.23 €	
Dépenses TTC sur le compte 2152	512 892.04 €	
TOTAL (1) TTC	1 527 537.65 €	
Honoraires TERACTEM	93 630.15 €	
Frais divers	23 860.18 €	
TOTAL TTC cumulé (2)	1 646 366 .73 €	
Cessions		595 924.01 €
Frais Financiers		1338.75 €
TOTAL après déductions		1 049 103.97 €

Par conséquent, Le montant global des sommes en attente d'intégration s'élèvent à 1 049 103.97 € et sera à ventiler sur le chapitre des immobilisations corporelle du chapitre 21 de la section d'investissement du Budget annexe de la ZAC1.

Aussi, Mme La Vice-présidente propose de prendre la décision modificative N°3 suivante sur le Budget annexe de la ZAC1 permettant d'intégrer les factures reversées par TERACTEM dans le cadre de la remise des équipements, telle que :

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-61521 - Terrains	0.00 €	68 576.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 Virement à la section d'investissement		1 049 104.00 €		
D66-Compte 6618 intérêt des autres dettes	0.00 €	1339.00 €	0.00 €	74 000 €
R76-Compte 7688 Autres produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	981.00 €
R77- Compte 7788 Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 118 038.00 €
Total Fonctionnement	0.00 €	1 119 019.00 €	0.00 €	1 119 019.00 €

R-021- Virement de la section de fonctionnement	0.00 €		0.00 €	1 049 104.00 €
D 21/ Compte 211 Terrains nus	0.00 €	958 137.38 €	0.00 €	0.00 €
D21/ Compte 2152 Installations de voirie	0.00 €	90 966.62 €	0.00 €	0.00 €
D-21 TOTAL	0.00 €	1 049 104.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Investissement	0.00 €	1 049 104.00 €	0.00 €	1 049 104.00 €
Total Général		2 168 123.00 €		2 168 123.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

ADOPTÉ la décision modificative N°3 sur le Budget ZAC 1 telle que présentée ci-dessous :

NOTIFIÉ cette délibération à la trésorerie de Frangy Seyssel

NOTIFIÉ cette délibération à la sous-préfecture de Saint Julien en Genevois

Le Président

Paul RANNARD



Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le



ID : 074-200070852-20201208-CC_169_2020-DE